

222C0790  
FR0010241638-FS0243

7 avril 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**MERCIALYS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2022, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> avril 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir 428 275 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 0,46% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte du dénouement d'une position longue sur des contrats d'achat à terme d'actions MERCIALYS dans le cadre des activités de négociation.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.